

LE POINT DE VUE DE JEAN-FRANÇOIS MOULIN ET CHRISTOPHE VILLA

Pourquoi les banques françaises devraient se mettre à la microfinance

La microfinance fait partie des engagements en matière de responsabilité sociale mis en avant par la grande majorité des banques françaises. Bien qu'elle reste encore souvent perçue comme un simple vecteur d'image auprès du grand public et des autorités, il existe de solides raisons économiques et stratégiques pour les banques à s'engager directement et concrètement dans la microfinance, éventuellement en complément à des actions de soutien à des institutions de microfinance.

En premier lieu, financer des projets portés par des personnes pauvres ou précarisées constitue une opportunité pour capter une nouvelle clientèle. En France, par exemple, plusieurs études (dont celle de notre chaire) montrent que le marché actuel du microcrédit professionnel, dans sa définition européenne, est très largement inférieur à

très facilement venir empiéter sur les marchés bancaires commerciaux classiques, comme cela s'est déjà vu dans d'autres pays. En outre, la plupart des banques françaises possèdent déjà les infrastructures financières, humaines et technologiques leur permettant de répartir les coûts liés aux activités de la microfinance. « Last but not least », les enjeux financiers sont par définition modestes en microfinance.

En second lieu, prendre des initiatives dans la microfinance pourrait se révéler stratégique dans la mesure où il s'agit de devancer la mise en place d'une réglementation contraignante qui viserait à combler cette défaillance de marché et à établir l'accès aux services financiers pour tous. La crise ayant fait augmenter le risque d'exclusion bancaire par le resserrement du crédit, la France pourrait s'inspirer du CRA (Community

Occuper ces marchés dès à présent permettrait d'empêcher l'arrivée de nouveaux concurrents potentiels spécialisés qui pourraient très facilement venir empiéter sur les marchés classiques.

son potentiel maximal. Au-delà du microcrédit professionnel, le microcrédit social, la microassurance, la microépargne, ainsi que les transferts d'argent de la part des personnes immigrées... représentent également des marchés actuellement sous-exploités en France. Occuper ces marchés dès à présent permettrait d'empêcher l'arrivée de nouveaux concurrents potentiels, spécialisés dans la microfinance, mais qui pourraient

Reinvestment Act) voté en 1977 aux Etats-Unis : cette initiative ancienne a été mise en place pour contraindre les banques commerciales américaines à augmenter de façon importante leur offre de crédit dans les zones défavorisées. Si la récente crise des « subprimes » a ouvert un débat non tranché à ce jour sur les éventuels effets pernicieux d'une telle réglementation, l'inclusion financière, dont la microfinance reste la clef de

voûte, s'affirme comme un enjeu sociétal essentiel et une des priorités des pouvoirs publics nationaux et européens.

En troisième lieu, les expériences menées dans d'autres secteurs économiques montrent que les stratégies dites « du bas de la pyramide » consistent à développer des produits ou des services spécifiques pour les pauvres favorisent l'innovation et la créativité. En se lançant elles-mêmes ce défi et souvent en travaillant avec des acteurs de la société civile qu'elles ont par ailleurs peu l'occasion de fréquenter, les banques peuvent apprendre à penser et à agir différemment. Or cette capacité à changer peut ensuite bénéficier à l'ensemble des activités des banques et les rendre plus compétitives.

Les banques françaises sont-elles prêtes à ce changement ? Le récent accord signé entre la Fédération bancaire française et le réseau France active, lequel apporte son expertise et une garantie aux personnes précarisées créant leur entreprise, complète les accords préexistants entre ce réseau et les banques régionales mutualistes ou coopératives ; il témoigne d'un élargissement de la volonté des banques françaises de se donner les moyens d'intervenir le plus directement possible sur ce marché.

Jean-François Moulin est coordinateur de la chaire banque populaire en microfinance. Christophe Villa est professeur et titulaire de la chaire banque populaire en microfinance, Audencia Nantes School of Management. André Sobczak, professeur associé et directeur de l'Institut pour la responsabilité globale dans l'entreprise a également contribué à cet article.